



La gazette

DE VERT-EN-DROUAIS

La lettre d'information de votre village

AGENDA

DIMANCHE 1ER FÉVRIER

Après-midi jeux de société de 14h à 18h - organisé par la municipalité - Foyer rural

SAMEDI 21 FÉVRIER

Permanence du CCAS de 10h à 12h à la mairie

VENDREDI 6 MARS

Cérémonie de remise des cartes électorales aux jeunes électeurs à 18h30 - Mairie

SAMEDI 7 MARS

Accueil des nouveaux habitants à 10h30 - Mairie

SAMEDI 21 MARS

Opération village propre à 9h00 - Foyer rural

SAMEDI 21 MARS

Permanence du CCAS de 10h à 12h à la mairie

DIMANCHES 22 ET 29 MARS

Elections départementales - Foyer rural

SAMEDI 18 AVRIL

Permanence du CCAS de 10h à 12h à la mairie

MERCREDI 6 MAI ZENAINÉS

Sortie dans le Calvados

NOUS SOMMES CHARLIE



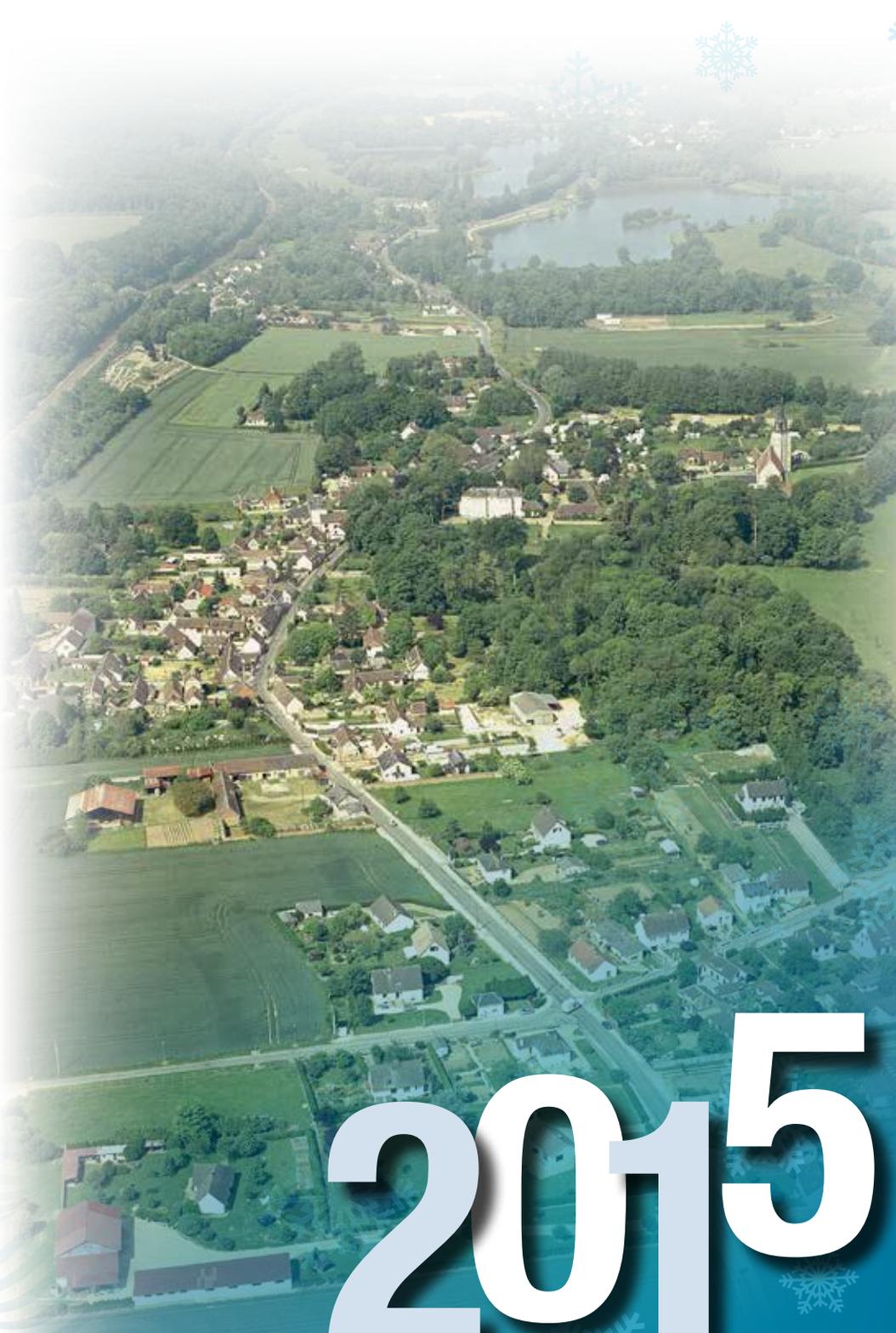
Mairie de Vert en Drouais
37 rue Charles Waddington
28500 VERT EN DROUAIS

Tel. 02 37 82 91 01 - Fax : 02 37 82 83 75
mairie-vert-en-drouais@wanadoo.fr



Commune membre de l'Agglo du Pays de Dreux.

2015



MOT DU MAIRE



Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord que nous ayons une pensée pour les innocents qui ont été tués ou blessés lors des attentats perpétrés début janvier. Ces attentats vont à l'encontre des valeurs démocratiques de notre pays, de la liberté de la presse, de la liberté du culte et de la liberté de parole. Restons mobilisés pour ne pas les perdre.

Plusieurs temps forts ont marqué notre commune durant l'année 2014 :

- Un évènement majeur le 8 juin dernier : l'orage de grêle.

En effet, beaucoup d'entre nous ont été victimes d'importants dégâts. Je voudrais souligner la solidarité des habitants, mais aussi la mobilisation immédiate de Messieurs Jean-Michel Jahandier et Yann Lahrer, agents communaux, ainsi que l'assistance apportée par les sapeurs-pompiers et les services du Conseil Général. Je les en remercie, sans oublier Monsieur le Sous-préfet Frédéric Rose et Monsieur Jacques Lemare, notre Conseiller Général, présents à nos côtés dès le début.

Deux gros dossiers nous ont beaucoup mobilisés : l'assainissement collectif et la réforme des rythmes scolaires.

- Les travaux d'assainissement collectif, schéma validé en 2011, obligatoires pour notre commune, ont bien avancé et ils seront terminés prochainement. Je remercie les habitants qui ont fait preuve de beaucoup de patience et de civisme, les entreprises et les techniciens de l'Agglo du Pays de Dreux pour leur

professionnalisme.

- La réforme des rythmes scolaires a été mise en application en septembre. La municipalité a fait le choix de proposer des activités de qualité à nos enfants. Je remercie les élus, parents, enseignants, intervenants et personnel communal qui ont beaucoup travaillé sur ce dossier.

D'autres projets ont été réalisés en 2014 :

- Une première partie des lampes énergivores de nos éclairages publics a été remplacée.

- Nous avons voulu améliorer la communication dans notre village en diffusant régulièrement notre lettre d'information : la Gazette de Vert-en-Drouais, entièrement rédigée et distribuée dans les boîtes aux lettres par des élus.

- Nous avons souhaité associer des habitants à nos réflexions pour trouver des solutions à des problèmes de voirie et de sécurisation de certaines rues.

- Nos aînés ont été conviés à un repas de Noël servi par les élus et les membres du CCAS, moment convivial fort apprécié des participants qui ont pu ainsi se retrouver ou se rencontrer.

- Les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ont récemment débuté à la mairie.

Nous avons encore d'autres projets pour 2015 :

- Un nouveau site internet, plus convivial et plus complet, vous sera proposé.

- Une réunion publique, courant 2015, sera organisée afin de répondre au mieux à vos interrogations. La date vous sera précisée ultérieurement.

- Des travaux vont se poursuivre : La réfection de l'église, l'enfouissement des réseaux (notamment route de Dreux au Luat-sur-Vert), la deuxième phase de remplacement des lampes énergivores de nos éclairages publics et les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite au foyer rural.

- Au Plessis-sur-Vert, dès que les travaux d'assainissement seront terminés, un terrain de pétanque sera aménagé pour le plus grand plaisir de nos boulistes.

- Et enfin, le regroupement des locaux scolaires est lancé. Ce regroupement très attendu par nos familles permettra d'accueillir nos

enfants dans un environnement de qualité et de sécurité.

Les projets sont toujours preuve de dynamisme, mais ne se réalisent qu'avec des femmes et des hommes motivés, c'est pourquoi, je tiens à remercier :

- mes collègues élus pour leur disponibilité et leur esprit d'équipe,

- nos agents territoriaux pour leur sens du service public, leur implication auprès de nos habitants,

- les personnels enseignants et les intervenants qui œuvrent pour l'éducation et les loisirs de nos enfants,

- les membres du CCAS qui reçoivent et aident les administrés dans leurs démarches,

- les bénévoles des associations qui animent au quotidien notre village,

- les services de l'Etat (Préfecture, Trésorerie),

- les gendarmes de Dreux et de St-Rémy-sur-Avre,

- les sapeurs-pompiers de Dreux et de St-Rémy-sur-Avre,

- Nos différents partenaires : Monsieur le Député Olivier Marleix, le Conseil Régional, le Conseil Général, l'Agglo du Pays de Dreux, le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir, l'Association des Maires d'Eure-et-Loir, le Centre de Gestion, la Caisse d'Allocations Familiales, et bien d'autres...

Sans ces femmes et ces hommes, nos projets n'aboutiraient pas.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler que les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars prochains.

Enfin, j'adresse à chacune et chacun d'entre vous, ainsi qu'à vos proches, mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux pour cette nouvelle année, que celle-ci vous apporte beaucoup de bonheur, de douceur et de sérénité, ainsi que la réalisation de vos souhaits.

Evelyne Delaplace,
Maire

EMPLOYÉS COMMUNAUX

MAIRIE



Nadine Mathieu

Secrétaire de Mairie

MAIRIE



Chantal Roger

Adjointe Administrative

SERVICES TECHNIQUES



Jean-Michel Jahandier

Adjoint Technique

SERVICES TECHNIQUES



Yann Lahrer

Adjoint Technique

ECOLE ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE



Martine Gérard

Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

ECOLE ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE



Véronique Debever

Adjoint d'Animation

ECOLE ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE



Adeline Chauveau

Adjoint d'Animation

ECOLE ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE



Laurence Legrand

Adjoint Technique

ECOLE ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE



Véronique Laigre

Adjoint Technique remplaçante

RESTAURATION SCOLAIRE



Martine Vanelle

Adjoint Technique

RESTAURATION SCOLAIRE



Catherine Julien

Adjoint Technique

RETOUR SUR...

ATELIER INFORMATIQUE

Depuis le mois de septembre, la municipalité a mis en place un atelier informatique destiné principalement aux débutants. Chaque lundi de 17h à 18h30, les personnes inscrites à cet atelier se retrouvent pour apprendre à utiliser un ordinateur, à en connaître ses fonctionnalités, naviguer sur internet, utiliser la messagerie électronique, transférer ses photos sur ordinateur, etc. L'animateur n'y dispense pas de cours à proprement parler, mais s'efforce de répondre au mieux aux attentes et demandes très diverses des participants. L'atelier est animé bénévolement par Monsieur Salou, habitant de Vert-en-Drouais, que nous remercions.

Cet atelier comporte un maximum de 12 places.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous inscrire en mairie ou envoyer un mail à mairie-vert-en-drouais@wanadoo.fr



Monsieur Jean SALOU
Marié, 3 enfants - Habitant de Vert-en-Drouais depuis 1979
Cadre socio-éducatif à la retraite, il est passionné de musique et d'informatique, et s'intéresse beaucoup à la photo numérique.



LES FLAMBARTS

Samedi 13 décembre, Madame le Maire a assisté au Ban des Importants, cérémonie traditionnelle des Flambarts, où chaque maire de l'Agglomération du Pays de Dreux est accompagné d'une petite fille de sa commune. Pour le 20ème anniversaire de ce grand carnaval d'hiver, c'est Amandine Marneur, 9 ans, qui a participé à l'événement.



VISITE DU PÈRE-NOËL

Le Vendredi 19 décembre, quelques minutes avant les vacances scolaires, le Père-Noël a rendu visite aux enfants de notre école. Accompagné des élus, de Martine et de Catherine, les cantinières, il a distribué des friandises, chocolats, brioches et jus de fruits pour un dernier goûter avant deux semaines de vacances bien méritées.



RÉUNION HABITANTS DE LA RUE DE LUCIEN PEAU

Madame Delaplace, entourée de ses adjoints, a réuni le 20 décembre les habitants de la rue Lucien Peau afin de débattre sur les difficultés de stationnement dans cette rue. Chacun des participants a pu s'exprimer et proposer des solutions. Il a été décidé, à l'unanimité, d'enlever les panneaux d'interdiction de stationner. Madame le Maire a approuvé cette décision et demande à chacun de faire preuve de civisme pour que la rue Lucien Peau retrouve sa sérénité.



SPECTACLE DE NOËL

Comme chaque année, la municipalité a offert, le 11 décembre, un spectacle de Noël aux enfants scolarisés à l'école Bertha Harjès. Pendant plus d'une heure, les enfants ont pu profiter du spectacle intitulé «Le Père Noël en voit de toutes les couleurs» proposé par la Compagnie Pois de Senteur.



VŒUX DU MAIRE

Le 8 janvier, plus de 200 personnes ont assisté à la traditionnelle cérémonie des vœux.

Madame le Maire, entourée des élus, a reçu tous les habitants de Vert-en-Drouais souhaitant partager ce moment de convivialité. Monsieur Patrick Riehl, Vice-président de la Région Centre, Monsieur Jacques Lemare, Conseiller Général, Monsieur Gérard Hamel, Président de l'Agglo du Pays de Dreux, le Commandant Valois de la Gendarmerie de Dreux et de St-Rémy, le Commandant Beaulieu des Sapeurs-Pompiers de Dreux et de St-Rémy, tous deux accompagnés de leurs adjoints, nous ont fait l'honneur de leur présence. Madame Delaplace a tout d'abord rendu hommage aux victimes des attentats qui venaient d'être commis la veille et le matin même et a proposé aux invités d'observer une minute de silence. Elle a ensuite rappelé les temps forts de 2014 et a présenté les projets pour 2015, sans oublier de remercier les hommes et les femmes qui participent à la vie de notre commune.

Un apéritif a ensuite été servi par les élus à tous les invités.



REPAS DES AÎNÉS

Le 20 Décembre 2014, les aînés de la commune ont été conviés par le Conseil Municipal pour un déjeuner destiné à se substituer au traditionnel colis de Noël. Une partie des bénéficiaires ayant souhaité continuer à recevoir ce colis, la manifestation était organisée dans la cantine scolaire plus adaptée au nombre de participants.

Dans son allocution de bienvenue, Madame Delaplace, Maire de la Commune, a rappelé que le Conseil Municipal avait souhaité, en organisant cette réunion festive et conviviale, donner aux aînés une opportunité de conserver des contacts humains et de rompre ainsi pour un moment, une solitude quelquefois pesante, la distribution des colis ne pouvant permettre d'atteindre cet objectif. Après avoir excusé Béatrice Quéru, cheville ouvrière de cette manifestation, retardée par ses obligations professionnelles, Madame le Maire a convié ses invités au traditionnel apéritif suivi d'un repas particulièrement soigné, servi par les élus et bénévoles, membres du CCAS qui, non seulement, avaient payé leur repas mais aussi, payé de leur personne en assurant un accueil et un service de qualité à leurs invités.

L'entrain qui a régné à toutes les tables montre bien que la formule a été accueillie chaleureusement et appréciée, les participants ont été manifestement heureux de se rencontrer, de se retrouver et de renouer des liens éventuellement distendus par l'isolement et quelquefois, une perte de mobilité. Il ne fait pas de doute que le bouche à oreille devrait permettre aux indécis d'adhérer encore plus largement à cette manifestation.

Béatrice Quéru qui avait rejoint l'assemblée au cours du repas fut amenée à présenter son équipe et recueillir les félicitations et les remerciements justifiés prodigués par tous les bénéficiaires de ce repas amical et festif.

Evelyne Delaplace et son adjointe Florence Dumon, devant rejoindre Dreux pour les Flambards de l'Agglomération, s'éclipsèrent non sans avoir revêtu, au profit de l'assemblée, les attributs décoratifs destinés à être arborés pour le défilé.

Un intermède musical fut ensuite offert aux invités par deux de nos concitoyens, musiciens amateurs et néanmoins talentueux, Jean-Claude Viel et Didier Renaud, vite rejoints par Jean-Pierre Bertin et Michel Manchec qui, cédant aux amicales sollicitations, n'ont pas hésité à apporter leur concours.

Plus tard dans l'après-midi, les participants se sont séparés en formulant le vœu de se retrouver l'année prochaine pour des agapes aussi appréciées que conviviales.

Jacques Leterme



DOCUMENTS À CONSERVER

L'informatique n'a pas encore permis de tout simplifier. Les documents administratifs inondent toutes les familles. Mais attention, tous n'ont pas la même valeur. Tout consommateur qui prétend avoir payé doit pouvoir le justifier par un document. La loi vient au secours des particuliers en fixant des délais de prescription.

A CONSERVER SUR SOI

- Carte d'identité
- Permis de conduire
- Carte de sécurité sociale et carte de mutualiste
- Carte de groupe sanguin

3 MOIS

- Extrait de naissance
- Certificat de concubinage

6 MOIS

- Notes d'hôtels et de restaurants

1 AN

- Certificat de ramonage
- Factures de transporteurs
- Vignette automobile (professionnels et entreprise uniquement)
- Chèque bancaire (1 an et 8 jours pour le présenter à l'encaissement)
- Ordre de prélèvement automatique
- Récépissé d'envoi de recommandé

2 ANS

- Contrat de travail (2 ans après sa résiliation)
- Quittance de prime d'assurance voiture
- Facture de petits appareils ménagers
- Facture d'eau
- Facture de téléphone
- Facture d'achat automobile
- Mandat postal
- Note de médecin ou de dentiste
- Versement des allocations familiales

4 ANS

- Copie des déclarations d'impôt
- Avis d'imposition
- Relevé de banque (en cas de contrôle fiscal)

5 ANS

- Arrangements de rentes et de pensions alimentaires
- Justificatif de paiement des cotisations de sécurité sociale et Urssaf
- Baux de location (1 an après le départ du logement)
- Facture EDF-GDF
- Document concernant le chômage

10 ANS

- Tout document concernant la construction
- Correspondance avec le syndic
- Décompte des charges
- Talons de chèques, relevés bancaires

30 ANS

- Avis de remboursement d'un sinistre ou d'un accident corporel

JUSQU'À LA RETRAITE

- Certificats de travail
- Bulletins de salaire

TOUTE LA VIE

- Contrats de mariage
- Donation

- Livret de famille
- Jugement d'adoption
- Jugement de divorce
- Succession
- Titre de pensions
- Titre de propriété
- Contrats d'assurance-vie
- Dossiers médicaux
- Certificats de vaccinations
- Livret de Caisse d'épargne ou autre
- Documents concernant un accident du travail

LIMITE DE VALIDITÉ

- Factures des objets de valeur : aussi longtemps que les objets pour une éventuelle indemnisation vol
- Bons de garantie : pendant toute leur durée
- Dossiers scolaires : pendant la durée des études
- Devis : jusqu'à l'établissement de la facture
- Police d'assurance : jusqu'à la résiliation
- Règlement de copropriété : jusqu'à la revente
- Etat des lieux : jusqu'au remboursement du dépôt de garantie

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES ET UTILES

MAIRIE DE VERT-EN-DROUAIS

37, rue Charles-Waddington
Ouverture :
 Du lundi au vendredi matin de 8H30 à 12H00
 Le samedi matin de 9H00 à 12H00
 Mail : mairie-vert-en-drouais@wanadoo.fr
 Site Internet : www.vert-en-drouais.fr
 ☎ 02 37 82 91 01
 Fax : 02 37 82 83 75

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

**Pour l'envoi de tous vos courriers,
 1 seule adresse postale pour toute l'E & L :**
 11 rue Dr A. Haye - 28034 Chartres cedex
 7, rue des Capucins - 28100 Dreux
 (Centre d'accueil clients, renseignements...)
 ☎ 3646
 Site Internet : www.ameli.fr

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

7, rue Henri Dunant - Dreux
 ☎ 08 10 25 28 10
 Médiation Familiale / Service Travail Social
 ☎ 02 37 18 08 70
 Site Internet : www.caf.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Mme FAVRE-BULLY
 ☎ 02 37 65 82 21
 Service Action Sociale 5 rue Henri Dunant - Dreux
 (Secrétariat)

PÔLE EMPLOI (A.N.P.E. - ASSEDIC)

Agence de DREUX - 1, rue Pierre Semard
 ☎ 39 49
 Agence de VERNOUILLET - 28, Avenue Marc Chappey
 ☎ 39 49
 Site Internet : www.pole-emploi.fr

AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES

Service aide domicile Schweitzer (SADS)
 7, rue H. Dunant - Dreux
 ☎ 02 37 38 60 64
 Site Internet : www.aideadomicile-eureetloir.com

Présence Verte Téléassistance
 5, rue Chanzy 28000 Chartres
 ☎ 02 37 30 45 45
 Site Internet : www.presenceverte.fr

Pour contacter votre conseiller local, appeler le
 ☎ 0 825 004 116

Aide Familiale à Domicile (AFAD)
 23, rue Doguereau - Dreux
 ☎ 02 37 38 60 41
 Site Internet : www.afad28.org

DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES

Service Impôts des Particuliers de Dreux
 1 Bis rue des Granges
 ☎ 02 37 38 06 00

GENDARMERIE NATIONALE

21, rue de la Gare - 28380 Saint Rémy sur Avre
 ☎ 02 37 62 17 90

19, rue de la Sablonnière - 28100 Dreux
 ☎ 02 37 38 57 30

TRANSBEAUCE - Gare routière

Transbeauce, Place FFI - Dreux
 ☎ 02 37 65 85 00

PAROISSE SAINTE THERESE EN VALLEE D'AVRE

PRESBYTERE DE NONANCOURT (27320)
 16, rue Pierre Mendès France
 ☎ 02 32 58 00 24
 CURÉ : Père Tryphon Ilenda

ANIMAUX TROUVÉS OU PERDUS

FOURRIÈRE ANIMALE
 Conseil Général 28300 AMILLY
 ☎ 02 37 36 02 04
 REFUGE LES ACACIAS
 Rue Mondonville 28300 AMILLY
 ☎ 02 37 21 60 01
 Site Internet : www.refuge-spa28.com

SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE
 155 avenue Jean Jaurès 93535 AUBERVILLIERS (fichier central)
 ☎ 01 49 37 54 00
 Site Internet : www.scc.asso.fr

SOUS-PRÉFECTURE

2, rue des Capucins 28100 DREUX
 ☎ 02 37 27 72 00

PRÉFECTURE À CHARTRES

Services Administratifs Place de la République
 ☎ 02 37 27 72 00
 Site Internet : www.eure-et-loir.gouv.fr

GEDIA

(Gaz Electricité) 7 rue Fontaines - Dreux
 Site Internet : www.gedia-dreux.com
 Dépannage et urgence GAZ
 ☎ 02 37 65 00 06
 Dépannage et urgence ELECTRICITÉ
 ☎ 02 37 65 00 07
 Accueil Clientèle
 ☎ 02 37 65 00 20

D.D.T.

17 Place République 28000 CHARTRES Cedex
 ☎ 02 37 36 37 03
 Site Internet : www.developpement-durable.gouv.fr

CONSEIL GENERAL

Services Routiers Drouais Thymerais
 28 rue Hubert Latham
 28170 CHATEAUNEUF EN THYMERAI
 ☎ 02 37 51 07 49

AGGLO DU PAYS DE DREUX

JOURS DE COLLECTES
 - Ordures ménagères et emballages ménagers : un mardi soir sur deux, en semaines paires, à partir de 19 heures
 - Déchets végétaux - Biodéchets : tous les jeudis matins à partir de 4 heures (à sortir le mercredi soir)

• CARTE DECHETTERIE, pour vous la procurer :

- Formulaire à remplir en mairie (fournir un justificatif de domicile et la copie de votre pièce d'identité)
 - Par voie postale, envoyer sur papier libre nom, prénom, adresse et numéro de téléphone ainsi que les documents demandés à : Agglo du Pays de Dreux « Demande de carte déchetterie » 4 rue de Châteaudun - BP 20159 - 28103 DREUX Cedex
 - Par Internet : onglet « déchets » - rubrique « vos demandes »
 - envoyer les documents à dechets@dreux-agglomeration.fr
 - A l'accueil de proximité : en vous rendant au siège de l'Agglo ou à l'accueil de proximité le plus proche de chez vous.
 En cas de perte ou de vol, toute réédition vous sera facturée 5 €.

Elle vous permet également :

- L'accès à toutes les déchetteries (10 déchetteries à votre disposition - voir votre guide déchetterie).
 - De vous procurer 60 sacs gratuits à déchets verts par an et par foyer.

• ENCOMBRANTS 2015 : 13 octobre 2015

(Sortir, sur votre trottoir, vos encombrants la veille au soir de la collecte)

Une question, un doute sur la collecte ou le tri, contactez le service au 02 37 64 82 00
 Site : www.dreux-agglomeration.fr
 Courriel : dechets@dreux-agglomeration.fr

RECYCLAGE DES MOBILES USAGÉ CARTOUCHES D'ENCRE

Nous vous informons que des boîtes de collecte sont à votre disposition en mairie :
 - Dans l'une, vous pouvez déposer vos mobiles usagés (organisation du recyclage des mobiles dans les boutiques

Orange, en partenariat avec Emmaüs International et l'Association des Maires Ruraux).

- Dans l'autre, vous pouvez déposer vos cartouches d'impression vides -jet d'encre et laser- (opération organisée par LVL « Enfance et Partage » : un don est versé à la Fédération des Maladies Orphelines pour chaque cartouche valorisable collectée).

RECENSEMENT MILITAIRE

Dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger. Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend, outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense. Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...). Pour tout renseignement, veuillez contacter la mairie ou le Centre du Service National de Rouen au 02.32.08.20.40 ou sur le Site Internet : www.defense.gouv.fr

TARIFS COMMUNAUX ANNÉE 2014 / 2015

CANTINE

Forfait 4 jours (sans mercredi)	Forfait 5 jours	Ticket journalier
48€	66€	6€
56€	74€	6€

* Commune + Hors commune avec participation financière communale
 * Hors commune sans participation financière communale

AUTRES TARIFS (ANNÉE 2015)

LOCATION FOYER RURAL

482€ Le week-end
 322€ La journée
 129€ Le vin d'honneur

CIMETIERE

Concession 30 ans	215€
Concession 50 ans	322€
Jardin du souvenir	72€
Case Calumbarium / 15 ans	343€

GARDERIE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
* Accueil régulier (enfants inscrits à la garderie) :					
MATIN	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €
SOIR	2 €	2 €	13h30 / 16h30 : 5 € 16h30 / 18h30 : 2 €	2 €	3.65 €
MATIN ET SOIR	4 €	4 €	9 €	4 €	5.65 €
* Accueil exceptionnel (enfants non-inscrits à la garderie) :					
MATIN	3 €	3 €	3 €	3 €	3 €
SOIR	3 €	3 €		3 €	5 €
MATIN ET SOIR	6 €	6 €		6 €	8 €

La garderie fonctionne jusqu'à 18h30 précises le soir. En cas de retard, la garderie sera facturée 15€ par quart d'heure et par enfant.

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES sur inscriptions trimestrielles

(Lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 16h30) 12€ /trimestre

COUPON ANNUEL TRANSPORT SCOLAIRE

Dreux	99,88€
Lycée d'ANET	127,71€

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

PIÈCE DEMANDÉE

OU S'ADRESSER

PIÈCES À FOURNIR

Déclaration de naissance	Mairie du lieu de naissance	Livret de famille et certificat de la maternité
Extrait d'acte de naissance Copie intégrale acte naissance	Mairie du lieu de naissance	Par courrier, joindre une enveloppe timbrée et indiquer date naissance, noms et prénoms Sur place, fournir carte d'identité et livret de famille
Constitution Dossier Mariage	Mairie du domicile	Liste exhaustive fournie par la mairie
Contrat de mariage	S'adresser à un notaire	
Bulletin de Mariage Extrait d'acte de mariage Copie intégrale acte mariage	Mairie du lieu de mariage	Par courrier, joindre une enveloppe timbrée et indiquer date du mariage, noms et prénoms Sur place, fournir carte d'identité et livret de famille
Pacte Civil de Solidarité	Au Greffe du Tribunal d'Instance de votre lieu de résidence commune	
Constat de décès	Chez le médecin	
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès dans les 24 H qui suivent	Livret de famille de la personne décédée et certificat du médecin ayant constaté le décès + pièce d'identité du déclarant
Extrait d'acte de décès Copie intégrale acte décès	Mairie du dernier domicile ou du décès	Date du décès, Nom et Prénoms (si demande par courrier, joindre une enveloppe timbrée)
Formalités de succession	S'adresser à un notaire	
Livret de famille	Mairie du mariage ou mairie de naissance du 1er enfant pour les non-mariés	Date, noms, prénoms
Attestation sur l'honneur de vie commune	Mairie du domicile	Si certificat délivré par la mairie, fournir un justificatif d'identité et un justificatif de domicile, ou déclaration sur l'honneur signée par les 2 concubins (signatures en mairie pour légalisation)
Légalisation de signature	Mairie du domicile	La signature à légaliser doit être apposée en mairie (fournir une carte d'identité et un justificatif de domicile)
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Avoir au moins 18 ans, inscription avant le 31 décembre Formulaire à remplir (fourni par la mairie), accompagné d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent
Certificat de nationalité	Tribunal d'Instance du domicile	Pièce prouvant la nationalité
Extrait de casier judiciaire	Ministère de la Justice Casier Judiciaire National 107, rue de Landreau 44317 NANTES Cedex 3	Photocopie du livret de famille ou pièce d'identité. Fournir une enveloppe timbrée avec votre adresse
Carte grise	Sous-Préfecture de Dreux	
Permis de conduire	Sous-Préfecture de Dreux	Attestation de réussite - Photo
Carte d'identité	Mairie du domicile	Dossier à retirer en mairie avec liste exhaustive des papiers à fournir
Passeport biométrique	Mairie de Dreux, Vernouillet	
Démarches à faire si vous quittez la commune	Veillez signaler en mairie la date de votre départ et votre nouvelle adresse	Un relevé de consommation d'eau doit être effectué avant votre départ
Carte d'accès à la déchèterie	En mairie ou par Internet (cf. rubrique des renseignements utiles)	Photocopie d'une pièce d'identité et justificatif de domicile récent

HISTOIRE LOCALE

Cela s'est passé a vert-en- drouais pendant la guerre 14/18

Notre village a été au cœur d'une aide précieuse aux POILUS convalescents :

L'AMBULANCE

La mise en place de cette structure chez des particuliers fut créée pour tenter de compenser le dysfonctionnement des hôpitaux complètement saturés par l'arrivée massive des blessés de guerre.

Madame **Bertha Harjes** (fille de John H. Harjes et épouse de Charles Waddington) a ainsi accueilli dans sa demeure, au Château de Vert-en-Drouais, une quinzaine de blessés. Ils ont ainsi profité du parc pour se reposer et reprendre le cours de leur vie.

Madame Harjes s'est investie personnellement dans son rôle d'hôtesse et d'infirmière, elle organisa des manifestations conviviales en faveur des blessés.

Il faut rappeler qu'après les premières semaines de la guerre, personne n'aurait pensé avoir à faire face à une hécatombe d'une telle ampleur et les soins apportés étaient quasi inexistantes.

Beaucoup de soldats auraient pu être sauvés s'ils avaient reçu les soins appropriés en temps utiles (nombreux sont morts par suite de gangrène). Les hôpitaux d'arrière « **Ambulances** » permirent d'alléger les urgences médicales.



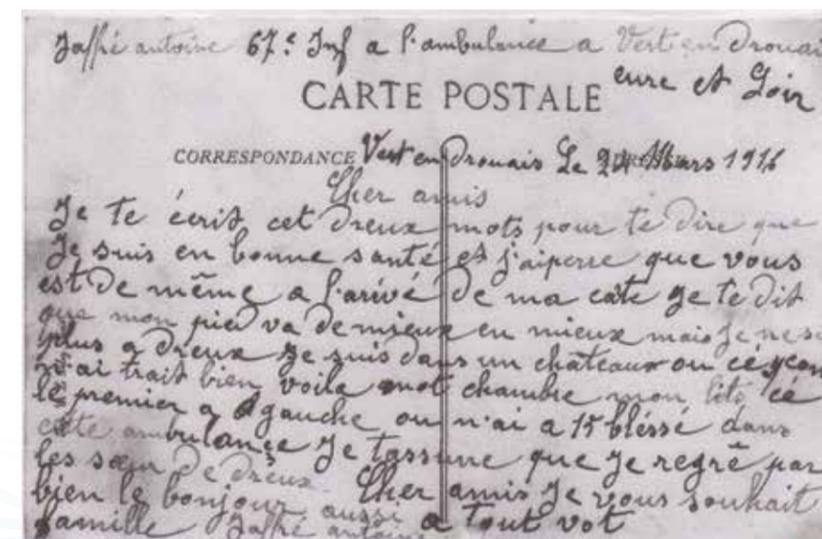
Le fonctionnement de ces ambulances et les soins apportés furent le fait du dévouement indéniable des Hommes et Femmes du service de santé associés aux bénévoles locaux qui ont offert : **le toit, le coucher, l'hygiène, les repas, les soins et la reconstruction morale des hommes traumatisés dans leur chair et leur esprit.**

Il ne faut pas oublier tous les anonymes du village, des âmes charitables touchées de compassion qui adressèrent des secours en nature et en argent.

Madame Bertha Harjes organisa aussi des manifestations champêtres où se produisirent des artistes. Cette ambulance fut régulièrement visitée par des inspecteurs administratifs qui notèrent leurs observations sur le registre : nourriture suffisante – hôpital bien tenu – pas de réclamation des malades.

Par cette action solidaire, notre village s'est distingué au titre de l'Histoire et cela méritait d'être souligné.

Irène Guichard-Chaudat



Détecteurs de fumée obligatoires dans les logements

Au plus tard le **8 mars 2015**, tous les lieux d'habitation devront être équipés d'un détecteur de fumée. Si vous ne voulez pas attendre le dernier moment, ces informations vous concernent. L'arrêté du 5 février 2013 précise toutes les exigences auxquelles doivent répondre ces appareils.

Quelles sont les caractéristiques exigées ?

Le détecteur de fumées doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.

Combien de détecteurs de fumée installer ?

Il en faut au moins un par logement.

Où installer l'appareil ?

Il doit être fixé le plus haut possible dans un lieu de circulation ou dans le dégagement desservant les chambres et à distance des murs et des sources de vapeur.

Qui installe le détecteur de fumée ?

C'est le propriétaire du logement qui l'installe ou le fait installer à ses frais.

Qui s'en occupe : entretien, changement des piles, renouvellement si nécessaire ?

C'est l'occupant du logement qui veille à l'entretien et au bon fonctionnement du dispositif et assure son renouvellement tant qu'il occupe les lieux.

Où trouver un modèle d'attestation pour l'assureur avec lequel on a conclu un contrat de garantie incendie ?

Un modèle d'attestation figure en

annexe de l'arrêté du 5 février 2013.

Pourquoi l'arrêté interdit-il d'installer des détecteurs de fumée dans les parties communes des immeubles d'habitation ?

Une détection de fumée dans les parties communes déclencherait l'alarme et inciterait les gens à sortir de leur logement et à entrer dans les fumées. Or, ce sont précisément les fumées qui sont dangereuses.

À savoir : en cas de démarchage à domicile, sachez qu'il n'existe pas d'installateur diplômé, agréé ou mandaté par l'État.

source : service-public.fr



Prévention intoxication monoxyde de carbone

Avec une centaine de décès en moyenne par an, le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité accidentelle par toxique en France. Entre le 1er septembre 2013 et le 31 mars 2014, 1 028 épisodes d'intoxication domestique au CO survenus par accident et impliquant 3 050 personnes, ont été signalés au système de surveillance de l'Institut de Veille Sanitaire (InVS).

Pourtant, certains symptômes sont annonciateurs d'une intoxication au monoxyde de carbone : maux de têtes, nausées et vomissements. Bien identifiés, ils permettent de réagir rapidement et d'éviter le pire.

Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore et inodore. Sa densité est voisine de celle de l'air. Sa présence résulte d'une combustion incomplète, et ce quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane.

Les circonstances de survenue des intoxications :

- de la mauvaise évacuation des produits de combustion (conduit de fumée obstrué ou mal dimensionné) ;
- de l'absence de ventilation dans la pièce où est installé l'appareil (pièces calfeutrées, sorties d'air bouchées) ;
- du défaut d'entretien des appareils de chauffage et de production d'eau chaude ainsi que les inserts, poêles, cuisinières, chauffages mobiles d'appoint,

- de la vétusté des appareils ;
- de la mauvaise utilisation de certains

Les consignes de sécurité en cas d'accident dû au monoxyde de carbone sont simples

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- Faire évacuer les locaux et vider les lieux de leurs occupants.
- Appeler les secours : 18 pour les Pompiers ou 15 pour le SAMU
- Ne réintégrer les locaux qu'après le passage d'un professionnel qualifié qui recherchera la cause de l'intoxication et proposera les travaux à effectuer.

appareils (appareils de chauffage d'appoint utilisés en continu par exemple, groupes électrogènes...);

- de l'incompatibilité des différentes installations présentes dans un même logement (exemple : foyer ouvert et chaudière).

Les conseils

Avant chaque hiver, faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié ; tous les jours, aérer au moins dix minutes, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air ;

- respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

sources : www.inpes.fr et www.sante.gouv.fr

les différentes structures ou instances qui gravitent autour de l'école

LE CONSEIL D'ÉCOLE	LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE	L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (A.P.E.)
<p>Le conseil d'école est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du directeur de l'école, qui le préside, et des enseignants • du maire et des conseillers municipaux chargés des affaires scolaires • des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école • du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles. 	<p>Instance règlementaire rattachée à l'école et dirigée par la Directrice de l'école</p>	<p>Association composée de parents d'élèves élus lors de l'AG pour 2 ans</p>
LEUR RÔLE		
<p>Il se réunit une fois par trimestre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école • Il établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école en s'occupant : • des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux • de l'utilisation des moyens alloués à l'école • des activités périscolaires, de la garderie et de la restauration scolaire • Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles. 	<p>Organise des activités (vente de bulbes de plantes, de torchons, de chocolats de Noël...) permettant de financer les projets (sorties et voyages scolaires, projet « cirque »...</p>	<p>Elle a pour vocation</p> <ul style="list-style-type: none"> • de défendre les intérêts moraux et matériels des parents d'élèves, • d'informer les familles sur la vie scolaire de leur enfant, • de représenter les parents d'élèves en participant aux conseils d'écoles, <p>Elle organise des activités (Halloween, kermesse, marché de Noël...) permettant de financer les projets en collaboration avec les enseignants (sorties et voyages scolaires, projet « cirque »...</p>

Vous avez des remarques, des questions, vous devez vous adresser à :

La mairie



La Directrice de l'école



Président de l'Association



TRAVAUX

Assainissement

Après une «trêve» hivernale, les travaux de création du réseau d'assainissement ont repris depuis le 12 janvier 2015.

L'importante avance sur le phasage préliminaire a permis de restreindre les temps de blocage de nos rues.

Par contre, cette avance a eu aussi, comme effet, de multiplier les rues en chantier dans le même espace temps ! Votre patience, associée au professionnalisme des entreprises, a vraiment facilité cet avancement. Seules quelques rues au Luat restent à faire. Suivra la fabrication des 8

postes de refoulement (2 sont en cours...) pour transporter les effluents via un réseau qui aboutira à la station d'épuration des «Châtelets» sur la commune de Dreux.

Autre nuisance occasionnée par cette avance : les revêtements de nos rues. Certaines ne seront refaites qu'au printemps, l'explication n'est que technique, puisque dès que l'hiver «pointe» le bout de son nez, les matériaux utilisés en temps ordinaire n'ont aucun pouvoir d'adhérence sur des sols gorgés d'eau ou gelés.

Plusieurs de nos concitoyens connaissent ces désagréments dans

eurs rues respectives.

Là aussi, il faut les remercier pour cette patience «imposée» et vivement le printemps...

Accessibilité

La réalisation d'un espace «toilette» à la mairie est en cours : travaux nécessaires pour un accès aux personnes à mobilité réduite et de plus, un confort non négligeable pour nos « résidents » de chaque jour (public, agents du service, associations...)

Des travaux similaires débuteront en février au foyer rural.

BRÈVES

CALENDRIER DES ATELIERS C.A.F.

Des ateliers pour les enfants accompagnés de leurs parents seront animés par les personnels de la Caisse d'Allocations Familiales les mercredis suivants, à partir de 14h00 à la mairie :

- 7 janvier : Couronnes
- 21 janvier : Masques
- 04 février : Crêpes
- 18 février : Jeux de société
- 11 mars : Sortie
- 25 mars : A définir
- 1er avril : Poissons
- 22 avril : Sortie

Nous vous y attendons nombreux !

MESSES

Eglise de Vert-en-Drouais à 18h00

- 24 janvier
- 7 février
- 21 février
- 7 mars
- 21 mars
- 11 avril
- 25 avril
- 9 mai

FOYER RURAL

Le foyer rural est maintenant doté d'un lave-vaisselle pour la restauration collective. Ce nouvel équipement facilitera la vie des utilisateurs de notre salle.

MISS DU PAYS DE DREUX

L'Agglo du Pays de Dreux lance un appel à candidature jusqu'au 28 février pour l'élection de Miss du Pays de Dreux. Cette élection s'adresse aux jeunes femmes de 18 à 24 ans, mesurant au moins 1,70m. Renseignements sur : <http://www.dreux-agglomeration.fr/Actualites/Decembre-2014/Devenez-Miss-Pays-de-Dreux>

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES

Les dates retenues pour les élections départementales (ex-cantonales) sont le dimanche 22 mars 2015 pour le premier tour et le dimanche 29 mars 2015 pour le second tour.

Ces élections se dérouleront dans 2 054 nouveaux cantons. Elles permettront de renouveler l'intégralité des conseillers départementaux (le renouvellement des conseillers ayant lieu auparavant par moitié). Ces élections verront par ailleurs un nouveau mode de scrutin avec l'élection des conseillers départementaux au scrutin majoritaire binominal (femme-homme) à deux tours.

À l'issue de ce scrutin, les conseils généraux et les conseillers généraux seront dénommés respectivement conseils départementaux et conseillers départementaux.

SUGGESTIONS

Si vous souhaitez qu'un sujet soit traité dans cette gazette, vous pouvez nous en faire la demande en écrivant à mairie-vert-en-drouais@wanadoo.fr ou sur papier libre à la mairie.

VERT LES ARTS

L'association Vert les Arts, créée en août 2013, propose à ses adhérents des activités artistiques. Les premières activités sont des cours de guitare et de zumba.

Cette année, le nombre des élèves des cours de guitare reste stable tandis que celui des danseuses de zumba a plus que doublé. Nous espérons le renfort de danseurs venus au cours DÉCOUVERTE...

De plus, nous proposerons prochainement des cours de batterie.

Le samedi 24 janvier, nous organisons un repas dansant avec, comme l'année dernière, une animation du Club Musique du lycée Branly ainsi qu'une « petite » zumba party.

Au deuxième trimestre, nous envisageons d'organiser une zumba party et une soirée autour du blues.

Suivez-nous sur notre page facebook : vert les arts

Contact : vertlesarts@gmail.com – 06.80.00.14.81



ZOOMSUR

ÉTAT CIVIL

Naissances

04/12/2014 MAHMOUDI Yanis

Décès

24/12/2014 SIMON Alain

Société de chasse

On peut déjà parler de bilan pour cette saison 2014/2015 et il est très en dessous des bilans passés.

Chaque année nous faisons des comptages pour quantifier les cheptels de gibiers naturels (perdrix, lièvres) sur notre territoire.

Dès le début de mars 2014, l'exercice nous avait laissé très interrogatifs sur les populations présentes.

Ce comptage détermine le nombre de couples de perdrix présents, un autre recensement est effectué au tout début des moissons par l'O.N.C.F.S. (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) pour obtenir un indice de reproduction avéré.

L'effectif très bas du mois de mars, plus des épisodes pluviométriques «abondants» et un orage de grêle très violent du début juin, ont quasiment anéanti les couvées de perdrix. Il en a été de même pour l'espèce lièvre. Seules quelques couvées de faisans ont été recensées !

Des décisions préfectorales ont donc été prises, la chasse de la perdrix a été interdite et le prélèvement de lièvres très restreint : 10 bagues attribuées par la fédération de chasse 28 pour quelques 50 porteurs de permis sur notre commune.

Seule l'espèce chevreuil sort de cette grisaille, comme depuis de nombreuses années, avec une reproduction normale.

Le monde de la chasse s'adapte chaque année et chaque dimanche, les «ballades» automnales continuent.

Dominique Léost



PAROLE À...

Directeur de la publication : E. Delaplace, Maire

Responsable de la rédaction : D. Boutoille

Rédaction : E. Delaplace, D. Boutoille, I. Guichard-Chaudat, M-J. Villalon, B. Jumeaux, D. Léost, F. Dumon, B. Quéru, J. Leterme, R. Tzizara

Crédit Photos : E. Delaplace, D. Boutoille, I. Guichard-Chaudat, M-J. Villalon, F. Dumon, J-M Manchec, S. Marneur

Imprimé à 600 exemplaires et distribué gratuitement

Création graphique : Agence COMELO 06 20 85 10 51